



ARRÊTÉ N°0048/2024

Permission de voirie
Rue de Maule et Grand Rue
78870 BAILLY

Le Maire de la Commune de BAILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-24 à L2122-28, L2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6.1 ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles L325-1 à L325-3, L362-1, R411-24 et R417-10 ;

VU le Code pénal et notamment son article R610-5 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure article L.511-1 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mai 1989 relatif à la signalisation routière ;

VU la demande de la Société BIG ARBRE domiciliée 20 résidence de Grasse Village, 78810 FEUCHEROLLES qui doit réaliser des travaux d'entretien de la végétation rue de Maule et Grand Rue le lundi 6 et le mardi 7 mai 2024 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser la réalisation de ces travaux d'entretien ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à assurer le respect des mesures de sécurité et d'hygiène du chantier ;

ARRETE

ARTICLE. 1- Le stationnement sera interdit sur 4 emplacements situés rue de Maule ainsi que sur 4 emplacements situés Grand Rue, le lundi 6 et le mardi 7 mai 2024 de 8h00 à 19h.

ARTICLE. 2- Par dérogation, les véhicules chargés de l'entretien du chantier seront autorisés à stationner.

ARTICLE. 3- Charge à l'entreprise de fournir et mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains nécessaires au bon déroulement du chantier. En cas d'accident la responsabilité du demandeur pourra être engagée.

ARTICLE. 4- Des panneaux de signalisation seront mis en place par les services techniques de la ville de Bailly.

ARTICLE. 5- Monsieur le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi, la Police Municipale de Bailly, et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Bailly sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliations sont adressées à :

Versailles Grand Parc deplacements@agglovgp.fr et plaine@agglovgp.fr

M. le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La Police municipale de Bailly police@mairie-bailly.fr

Le SDIS LOU prevision@sdis78.fr

La Société BIG ARBRE Jean-Christophe.NIAULT@big-arbre.com

Monsieur le Directeur des Services Techniques sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr

Fait à Bailly, le 25 avril 2024

**Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire délégué aux Mobilités,
à la Voirie et aux Travaux,**



Denis PETITMENGIN